Image not found or type unknown

Duplication de contrat de travail

Par **RHA69**, le **28/04/2008** à **18:31**

Bonjour,
Je suis en poste depuis 3 ans dans une entreprise, en tant que Responsable Achats.
Mon employeur a embauché récemment une personne qui travaille pour l'une de nos filiales.
J'ai appris cependant que cette personne n'avait pas été recrutée au sein de notre filiale, mais avait un contrat de travail identique au mien au sein de la société mère, en tant que "Responsable Achats". A terme, il serait envisagé que cette personne rejoigne la société mère.
Rien n'a été défini clairement concernant le rayon d'action de chacun et surtout concernant, à terme, la position hiérarchique de l'un envers l'autre.
J'ai solicité mon PDG à ce sujet, mais mes questions restent sans réponse.
Dans le droit du travail, que suis-je en mesure de réclamer, compte-tenu du fait qu'une personne a été embauchée exactement au même poste que le mien ?
Merci pour vos conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés